D'autres lois ont été promulguées notamment la nouvelle Constitution que tout le monde appelait de ses voeux et qui prône l'égalité entre les sexes. Dans la même lignée, le gouvernement marocain a décidé de lever l'ensemble des réserves émises à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Une bouffée d'air, en somme. L'ensemble de ces réformes ont suscité une vague d'enthousiasme.

Tout devrait aller donc pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il n'en est rien en fait. Sans verser dans le pessimisme et refuser de voir la moitié pleine du verre, force est de constater que les droits des femmes sont encore loin d'être respectés. Certes les lois sont là, mais elles peinent toujours à être appliquées. Le bilan est somme toute mitigé et tout un monde sépare la théorie de la réalité du terrain. Deux présences, celle d'un gouvernement qui essaie tant bien que mal de mener sa barque et celle de la société civile, des partis politiques voire des syndicats qui veillent à la bonne mise en oeuvre des diverses lois.

Le nouveau gouvernement de par sa composition a déjà annoncé la couleur. Avec une représentativité quasi nulle, les femmes se considèrent marginalisées et crient au complot. Et ce n'est pas l'affaire Amina Filali qui changera la donne et, par là même, permettra au gouvernement de redorer son blason. Cette adolescente mineure qui s'est suicidée après avoir été obligée d'épouser son violeur, a provoqué l'ire de toutes les composantes de la société marocaine notamment face aux déclarations, ô combien contradictoires des responsables du gouvernement. Aucune volonté réelle de revoir les dispositions de la loi pénale à ce sujet. Autre revers mis à l'index par les associations, c'est l'approche adoptée par la ministre de la Femme, de la Solidarité, de la Famille et du Développement social, Bassima Hakkaoui, visant à ne pas les impliquer dans les prises de décision.

C'est faire table rase de tous les efforts que les ONG auraient déployés et elles déplorent de ce fait cette mise à l'écart. Cela a été avéré lorsqu'il s'est agi de prendre des mesures à même de lutter contre la violence, ce fléau qui ronge la société et qui se développe dans le giron des femmes pauvres. Une nouvelle loi est en préparation.

Qu'à cela ne tienne. Certes le parcours vers la justice sociale est encore long, jonché de difficultés et il y a encore beaucoup à accomplir, mais les organisations féminines continuent leur action avec la même conviction et le même engagement. Elles finiront par atteindre leur but et s'assureront ainsi que les générations futures seront à même de jouir de leurs droits,

quel que soit leur sexe.

Fouzia Assouli, présidente de la Fédération de la Ligue démocratique des droits des femmes : «Certaines déclarations du gouvernement ont reproduit des stéréotypes portant atteinte à la dignité des femmes»

«Cette Journée nationale de la femme est célébrée malheureusement cette année dans un contexte marqué par de multiples violations des droits de la femme. Et pourtant, la nouvelle Constitution a consolidé leurs acquis que ce soit au niveau du préambule, ou de l'article 19 qui prône l'égalité entre les deux sexes en matière de droits et libertés ou de l'article 164 qui institue, pour sa part, la mise en oeuvre de l'autorité pour la parité et la lutte contre toute forme de discrimination, etc. Elle a, par ailleurs, responsabilisé le gouvernement afin de mettre en oeuvre des politiques publiques pour l'effectivité de ces droits, de même l'accès des femmes aux fonctions électives.

Dès sa nomination, nous avons adressé au chef du gouvernement un mémorandum faisant part d'un certain nombre de recommandations prioritaires, réalistes et réalisables, du reste. Elles tendent essentiellement à la mise en oeuvre de l'autorité pour la parité et la lutte contre toute forme de discrimination, à l'élaboration d'une loi-cadre pour la lutte contre la violence des femmes et à la refonte du Code pénal. Nous avons également insisté sur l'adoption des politiques publiques fondées sur le genre pour la promotion des droits des femmes, leur accès aux postes de responsabilité, leurs droits économiques et sociaux par l'activation du Fonds de l'entraide familiale, l'accès des filles à l'enseignement avec la promotion de la scolarisation des petites filles et à la protection sociale.

L'accent a été mis sur l'aide aux femmes les plus vulnérables qui sont en même temps chefs de famille, etc. Par la suite, quelle ne fut notre déception face à la représentativité des femmes au sein du gouvernement. Une vraie chute libre. Le même scénario s'est reproduit d'ailleurs lors de la nomination des walis et gouverneurs. Cette marginalisation des femmes s'est traduite par une recrudescence du chômage parmi les plus diplômées d'entre elles. Pire encore et sur le plan sanitaire, des femmes ont dû accoucher dans des conditions atroces et en pleine rue. N'est-ce pas choquant ?

Côté communication, les femmes ne sont pas mieux loties. Les sorties médiatiques du gouvernement sont fort contradictoires. On en veut pour exemple, le drame d'Amina Filali qui a montré l'incapacité du gouvernement à adopter une seule ligne de conduite.

D'autres déclarations émanant des membres du gouvernement ont reproduit des stéréotypes portant atteinte à la dignité des femmes comme cela a été le cas lors de l'intervention du chef du gouvernement à la chaîne Al Jazeera et du ministre de l'Enseignement lors du congrès du Parti de l'Istiqlal.

Bref devant ces faits, l'urgence de la mise en oeuvre de l'Autorité de la parité et de la lutte contre toutes les discriminations s'impose. C'est pour cela que nous avons élaboré un mémorandum contenant notre vision de l'APALD, ses compétences, sa composition et sa relation avec les institutions législatives et exécutives et nous organisons en tant que Printemps féministe pour la démocratie et l'égalité une campagne de plaidoyer, de sensibilisation et de mobilisation autour de ce mémo, auprès des partis politiques, des parlementaires et de toutes les institutions compétentes ».

Fatima Maghnaoui, vice-présidente de l'Union de l'action féminine : «Le Code de la famille devrait être revu»

«Nous célébrons cette Journée nationale de la femme alors que la nouvelle Constitution a déjà soufflé sa première bougie. Une étape très importante dans l'histoire du Maroc eu égard aux avancées qu'elle a apportées. Cette Constitution consacre l'égalité entre les sexes et introduit l'effectivité des droits et libertés. Elle recommande à cet effet, l'instauration de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toute forme de discrimination. Elle reconnaît par ailleurs la suprématie des conventions internationales ratifiées par le Maroc sur les lois nationales et l'obligation d'harmoniser ces dernières en conséquence.

Toutefois la mise en oeuvre des dispositions de la Constitution pose déjà problème et ne reflète pas son esprit moderniste. La présence d'une seule femme au sein d'un gouvernement qui compte 31 membres est un exemple édifiant. Concernant l'Autorité pour la parité, à part les initiatives du CNDH pour activer sa création, le gouvernement n'oeuvre guère dans le même sens. A signaler également que dans le cadre de la réforme de la justice, la cause des femmes n'a pas été intégrée dans le programme de la Haute instance du dialogue national sur la réforme du système judiciaire.

Nos recommandations appellent à la mise en oeuvre de la Constitution. Le Code de la famille, le Code de la nationalité, le Code pénal maintiennent toujours la discrimination envers les

femmes de par certaines dispositions qui sont inconstitutionnelles et en contradiction avec les engagements internationaux du Maroc. De ce fait, le Code de la famille devrait être revu afin de procéder à l'interdiction de la polygamie et du mariage des mineures.

Il faudra instaurer une égalité en matière de tutelle légale entre les pères et les mères et de même en matière d'héritage. Pour rappel, il existe deux réseaux au sein du mouvement féministe. On retrouve le réseau féministe de la démocratie et de l'égalité qui a beaucoup milité pour la Constitutionnalisation de l'égalité et lutte, toujours pour la mise en oeuvre de la Constitution et de l'autorité pour la parité. Le deuxième réseau, celui de la dignité, revendique pour sa part la révision totale de la structure du Code pénal ainsi que ses dispositions discriminatoires ».

Khadija Rabbah, coordinatrice nationale du Mouvement pour la démocratie paritaire

«La question féminine régresse»

«Le 10 octobre, c'est l'occasion pour la société civile de faire une sorte de bilan de la situation des droits de la femme. Où en est-on ? Depuis la nomination du nouveau gouvernement, force est de constater que la question féminine stagne pour nepas dire régresse. La couleur a été annoncée déjà par la présence d'une seule femme au sein de l'Exécutif. Par la suite, on a enregistré un réel manque de volonté d'activer la création de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toute forme de discrimination. Et puis les filles continuent à se marier avant l'âge légal. Une sorte de violence qui touche 45000 d'entre elles, d'après les statistiques.

Avec ce gouvernement, il y a une continuité de tous les programmes, que ce soit le plan Azur, le plan Maroc Vert, etc. Mais il y a rupture au niveau du dossier de la femme. Preuve en est, l'agenda gouvernemental pour l'égalité des genres a fait place à un autre plan baptisé Ikram qui s'inspire des principes de l'islam. On fait donc table rase du passé et on prend un nouveau départ. Du coup, nous accusons un grand retard. Et puis lors du séminaire régional sur la violence qui devait capitaliser tous les efforts déployés par le mouvement féministe, on parle de la préparation d'une loi de lutte contre la violence. Il est évident que si on n'avance pas, on recule. Il est temps d'harmoniser les lois avec la Constitution. La rentrée parlementaire s'annonce bientôt et le dossier de la femme devrait être l'une des priorités de la prochaine session parlementaire ».

Par Nezha Mounir, Source: http://fr.allafrica.com